

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **499-2016** visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la « maison LeGros » située au 41, route de la Pointe-Saint-Pierre;

QUE ce règlement entre en vigueur à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 6 avril 2016.

**Gemma Vibert,
Greffière**